

NOTICE RELATIVE AUX MODALITES D'ADMISSION

SESSION 2008

- ❖ **CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES D'ADMISSION** à l'une des **33** écoles du Groupe Concours Polytechniques (MP - PC - PSI - TSI) :

ENSMM Besançon	Grenoble INP - PAGORA	ENSGTI Pau
ENSCP Bordeaux	Grenoble INP - ESISAR	ENSMA Poitiers
ENSEIRB Bordeaux	ENSC Lille	ESIP Poitiers
ENSI Bourges	CPE Lyon	ENSC Rennes
ENSIETA Brest	ENSC Montpellier	ECPM Strasbourg
ENSICAen	ENSC Mulhouse	ENSP Strasbourg
ENSC Clermont-Ferrand	ENSEM Nancy	ENAC Toulouse
ISIMA Clermont-Ferrand	ENSG Nancy	ENSEEIHT Toulouse
Grenoble INP - PHELMA	ENSIC Nancy	ENSIACET Toulouse
Grenoble INP - ENSIMAG	ENSC Paris	ISAE - ENSICA Toulouse
Grenoble INP - ENSE³	SUPMECA Paris/Toulon	ENSIAME Valenciennes

- ❖ **CONCOURS D'ADMISSION** aux écoles recrutant en banque d'épreuves des concours communs polytechniques : *voir liste au dos de la notice*

LA PRESENTE NOTICE VAUT REGLEMENT DES CONCOURS

Clôture des inscriptions : le **15 janvier 2008** à minuit

SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE	1
I - PROGRAMME DES CONCOURS	1
II - INSCRIPTION AUX CONCOURS	2
III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES	6
IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES	12
IV - 1 - Epreuves orales spécifiques	12
IV - 2 - Epreuve commune d'évaluation des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (TIPE).....	14
IV - 3 – Publication des résultats d'admission	15
V - ECOLES DU GROUPE CONCOURS POLYTECHNIQUES ET PLACES OFFERTES	15
VI - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES	16
Concours civils d'admission à :	
L'EEIGM de Nancy (PC, PSI)	16
L'EISTI de Cergy - Pau (MP, PC, PSI)	17
L'ENGEES de Strasbourg (MP, PC, PSI)	18
L'ENS de Cachan (TSI)	19
L'ENSAI de Rennes (MP)	20
L'ENSAIT de Roubaix (TSI)	21
L'ENSCI de Limoges (MP, PC, PSI)	22
Grenoble INP – Génie industriel (MP, PC, PSI)	23
L'ENSGSI de Nancy (MP, PC, PSI, TSI)	24
L'ENSISA de Mulhouse (MP, PC, PSI, TSI)	25
L'ENSTIB d'Epinal (TSI)	26
L'ENSTIM d'Albi, Alès, Douai, Nantes (TSI)	27
L'ENTPE – Fonctionnaire de Vaulx en Velin (TSI)	28
L'EOST de Strasbourg (MP, PC, PSI)	29
L'ESIGELEC de Rouen (TSI)	30
L'ESTIA de Bidart (TSI)	31
L'ESTP de Paris (TSI)	32
L'ISEP de Paris (TSI)	33
L'ISMEA (ENSM-SE) de Gardanne (TSI)	34
RESEAU POLYTECH (TSI)	35
3iL de Limoges (TSI)	36
Concours militaires d'admission à :	
L'ECOLE DE L'AIR de Salon de Provence (MP, PC, PSI)	37
L'ECOLE NAVALE de Brest (MP, PC, PSI)	38
L'ECOLE SPECIALE MILITAIRE ST-CYR de Guer (MP, PC, PSI)	39
L'ENSIETA Militaire de Brest - Elèves IETA (MP, PC, PSI, TSI)	40
VII – PROCEDURE COMMUNE D'ADMISSION DANS LES ECOLES	41

NOTE PRELIMINAIRE

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives aux concours d'admission dans les **33** écoles du Groupe Concours Polytechniques et à différents concours recrutant sur les banques d'épreuves des concours communs polytechniques. Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque concours. **Le jury est souverain.**

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans cette notice. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves écrites ou orales, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

I - PROGRAMME DES CONCOURS

1 - Les modalités d'organisation des épreuves écrites et orales sont fixées par l'arrêté du 05/11/2004 publié au Journal Officiel de la République du 05/12/2004, modifié, pour la filière TSI, par l'arrêté du 23/01/2007 et par un arrêté en cours de parution.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{ère} et 2^{ème} année des filières MP, PC, PSI et TSI.

2 - Epreuve de français-philosophie

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte, des questions et une dissertation.

Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2007-2008, définis par l'arrêté du 29/03/2007 (B.O.E.N. n° 18 du 03/05/2007) qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

- Thème : "Puissances de l'imagination"

- 1 - « Don Quichotte » (Cervantès) (volume I jusqu'au chapitre 32 inclus) (traduction Aline Schulman, collection Points Seuil, éditions du Seuil) ;
- 2 - « Un amour de Swann » (Marcel Proust) ;
- 3 - « Recherche de la vérité » (Malebranche) (parties II et III du livre II).

- Thème : "Penser l'histoire"

- 1 - « Les Mémoires d'outre-tombe » (Chateaubriand) (livres IX à XII inclus) ;
- 2 - « Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte » (Marx) (traduction M. Rubel, collection Folio Histoire, éditions Gallimard) ;
- 3 - « Horace » (Corneille).

3 - Epreuves de langues vivantes

• Les 7 langues vivantes admises aux concours communs polytechniques et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les écoles en banque d'épreuves sont les suivantes :

Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais et Russe.

• L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire comprend deux parties : «version» et «expression écrite» avec un résumé et un commentaire.

• L'épreuve écrite de langue vivante facultative proposée par les concours communs polytechniques ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM.

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à 2 critères :

- La langue vivante obligatoire et la langue vivante facultative doivent être différentes,
- L'une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'Anglais.

• L'épreuve orale de langue vivante obligatoire comprend une écoute de texte et une interrogation devant le jury avec une explication du texte écouté et un commentaire.

II - INSCRIPTION AUX CONCOURS

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

⊗ Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est généralement exigée, à l'exception de la filière TSI dont le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, sauf pour l'ENS Cachan, l'ENTPE fonctionnaire et l'ENSIETA militaire. Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (*voir organisation spécifique à chaque concours*).

⊗ Aucune condition d'aptitude physique n'est généralement exigée sauf dispositions contraires (*voir organisation spécifique à chaque concours*). Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

⊗ Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense - JAPD - (*se renseigner auprès du Bureau du service national de rattachement*). Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "votre espace" - jeune et JAPD - organismes du service national.

⊗ Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve (*voir page 4*).

⊗ Pour le calcul des points de bonification, toute 2^{ème} année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité. Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée, et ce, quel qu'en soit le motif.

⊗ Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

**Inscription sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>
du mercredi 5 décembre 2007 au mardi 15 janvier 2008 minuit**

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs [scei], qui comprend 3 phases obligatoires :

- Saisie et validation des données**
- Edition du bordereau «Pièces justificatives»**
- Envoi des pièces justificatives**

2.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur, et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei].

(en cas de problème, appeler le : 05 62 47 33 43)

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier.**

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

L'inscription est validée lorsque la mention «dossier validé» apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2008, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «dossier validé»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2008.
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable,
d'une inscription sur le site Internet.**

2.2 Edition du bordereau «Pièces justificatives»

Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site Internet à partir du 16 janvier 2008.

Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2008 (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), **le bordereau «Pièces justificatives» signé et accompagné des pièces demandées**, à l'adresse suivante :

**Ecole Centrale Paris - SCEI - Service concours - Grande Voie des Vignes
92295 CHATENAY-MALABRY CEDEX**

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 31 janvier 2008, délai de rigueur.

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

Les documents exigés pour l'inscription aux concours communs polytechniques sont :

Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.

Justificatif du Service national

Est à produire, en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2008 (voir tableau ci-après), date de clôture des inscriptions :

soit une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement

soit une photocopie du certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

ou, à défaut, un certificat de position militaire (indiquant que le candidat est en règle au regard des obligations du service national) :

- soit parce qu'il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions d'Appel de Préparation à la Défense à laquelle il était convié et se trouve en instance de convocation (attestation provisoire : imprimé n°106/213)

- soit parce qu'il est un grand infirme ou atteint d'une maladie invalidante ou d'un handicap le rendant inapte à répondre à l'APD (Article R112-7 nouveau du code du service national).

Justificatif à produire :

(en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2008, date de clôture des inscriptions)

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 16 janvier 1983	Aucun
	du 16 janvier 1983 au 15 janvier 1990	<i>ou</i> Certificat APD <i>Attestation provisoire</i> <i>(avec date de validité)</i> <i>ou</i> <i>Attestation d'exemption</i>
	du 16 janvier 1990 au 15 janvier 1992	Attestation de recensement <i>(éventuellement certificat APD si participation à la JAPD)</i>
	après le 15 janvier 1992	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats en cours de naturalisation devront fournir une photocopie de «l'acquisition de la nationalité française par décret de naturalisation».

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 15 janvier 2008 n'ont rien à fournir.

• **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, de l'EGIDE...) :

Photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

• **Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation**

**Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : «pupille de l'Etat»
soit la mention : «pupille de la Nation»**

• **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet. **Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Des pièces supplémentaires sont par ailleurs exigées par certains concours en banque d'épreuves.

(voir organisation spécifique à chaque concours)

4 - FRAIS DE DOSSIER ET FRAIS SPECIFIQUES

Exonération totale des frais pour les concours suivants : Ecole de l'Air, Ecole Navale, ESM SAINT-CYR, ENSIETA Militaire, ENS de Cachan, ENSAI Rennes Fonctionnaire et ENTPE Fonctionnaire.

4.1 - Montant des frais à acquitter

Les frais à acquitter comprennent :

- d'une part les frais de dossier communs fixés à 140 € quel que soit le nombre de concours présentés
- d'autre part les frais spécifiques à chaque concours en banque d'épreuves

CONCOURS	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS		
	NON BOURSIER (1)		
CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES	140 €		
CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES :		FRAIS DE DOSSIER SPECIFIQUES	
		NON BOURSIER	BOURSIER
EEIGM Nancy		50 €	25 €
EISTI Cergy - Pau		20 €	15 €
ENGEES Strasbourg		55 €	28 €
ENSAI Rennes Civil		46 €	23 €
ENSAIT Roubaix		46 €	0 €
ENSCI Limoges		32 €	16 €
Grenoble INP – Génie industriel		52 €	26 €
ENSGSI Nancy		50 €	25 €
ENSISA Mulhouse		20 €	10 €
ENSTIB Epinal		20 €	10 €
ENSTIM Albi, Alès, Douai, Nantes		53 €	53 €
EOST Strasbourg		30 €	15 €
ESIGELEC Rouen		20 €	15 €
ESTIA Bidart		20 €	15 €
ESTP Paris		46 €	23 €
ISEP Paris		40 €	20 €
ISMEA (ENSM-SE) Gardanne		30 €	15 €
RESEAU POLYTECH		50 €	25 €
3iL Limoges		25 €	15 €

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'Etat ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs

4.2 - Mode de paiement

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire».

Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de l'Ecole Centrale». Les candidats doivent indiquer sur Internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec les pièces justificatives, pour le 31 janvier 2008, date limite de réception par le [scei].

4.3 - Candidats résidant à l'étranger

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- candidats résidant en Tunisie, au Liban et au Gabon : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'Ecole Centrale».

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de dossier et frais spécifiques restent acquis

III - ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats. Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 4 avril 2008.

[En cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43]

2 - CENTRE D'ECRIT

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité. Toutefois, et dans la limite des places disponibles, les candidats auront la possibilité, s'ils en font la demande lors de l'inscription, de concourir dans une autre académie.

Centres d'écrit à l'étranger et dans les DOM-TOM : les horaires de composition fixés par le service des concours communs polytechniques doivent être strictement respectés.

3 - DEROULEMENT DES EPREUVES

- ❖ Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- ❖ Les candidats doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.
- ❖ Tout candidat retardataire n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficiera d'aucune prolongation ; le retard à une épreuve sera soumis à l'appréciation du jury qui pourra, le cas échéant, attribuer la note zéro.
- ❖ Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative.
- ❖ La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre.
- ❖ L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.
- ❖ A l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle.
- ❖ Tout candidat ne remettant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le jury.
- ❖ Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.
- ❖ Toute violation de l'anonymat des copies (indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie...) peut être considérée comme une tentative de fraude.
- ❖ Il est interdit de fumer dans les salles de composition.
- ❖ Il est interdit de communiquer, pendant les épreuves, avec les autres candidats ou avec l'extérieur.
- ❖ Les candidats portant un couvre-chef devront l'enlever pendant les épreuves ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication.
- ❖ Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints.
- ❖ Les candidats absents à une épreuve se verront attribuer la note zéro pour cette épreuve ; ils ne seront cependant pas exclus du concours et pourront participer aux autres épreuves.

4 - DOCUMENTS ET INSTRUMENTS AUTORISES

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, ...) ou de documents entre candidats est strictement interdit.

4.1 - Epreuves scientifiques

Usage des calculatrices (circulaire n° 99-186 du 16/11/1999 - B.O.E.N. n°42 du 25/11/1999) :

Lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations (cassettes, bandes magnétiques, etc.).

- L'échange de machines entre les candidats est strictement interdit ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

- Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve.

- Le changement de modules mémoires amovibles ou de calculatrice est interdit en cours d'épreuve.

- Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

- Les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs sont interdits.

- Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

4.2 - Epreuve de français-philosophie

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

4.3 - Epreuves de langues vivantes

L'usage de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'Arabe où un dictionnaire bilingue est autorisé.

5 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les résultats aux concours sont publics : aucun candidat ne peut donc s'opposer à la publication des résultats sur quelque support que ce soit.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le 11 juin 2008 à 20 heures

sur Internet (<http://ccp.scei-concours.fr>) ou par téléphone (serveur vocal : 0 892 692 692).

[aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit]

RECLAMATIONS PORTANT SUR LES EPREUVES ECRITES

Le jury des concours étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur une éventuelle erreur de report de notes.

En conséquence, aucune demande de révision de notes ou de double correction n'est recevable.

Les réclamations doivent être formulées par courrier et adressées pour le 20 juin 2008, date limite de réception, au :

**Service des concours communs polytechniques
BP 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4**

Il ne sera répondu qu'aux courriers émanant des candidats eux-mêmes et pour les questions les concernant personnellement.

Les réclamations relatives à l'épreuve de Français (Synthèse) du concours Navale (MP, PC, PSI) et de l'Ecole de l'Air (MP, PC, PSI) doivent être adressées à :

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE
Service d'information sur les carrières de la Marine
Section recrutement officiers
15, rue de Laborde - BP 25 - 00325 ARMEES

EN CAS DE FORCE MAJEURE, LE CALENDRIER DES CONCOURS POURRA ETRE MODIFIE

6 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES ECRITES DES C.C.P. ET DES CONCOURS EN BANQUE D'EPREUVES

FILIERE MP

Date	Epreuve	Durée	Coefficient													
			C C P	EISTI Cergy/Pau	ENGEES Strasbourg	ENSAI Rennes	ENSCI Limoges	GrenobleNP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr	
LUNDI 5 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 5	4 5	5 4	6 8	4 5	4 5	4 5	4 5	4 5	8 8	8 8	4 5	8 8	
MARDI 6 MAI 8 h – 12 h 14 h – 16 h 16 h 30 – 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE LV FACULTATIVE (1)	4 h 2 h 1 h	3 2 1	3 2 1	3 3 -	- 2 1	3 2 1	3 2 1	3 2 1	3 2 1	3 2 1	4 2 -	8 7 3	8 7 -	3 2 1	5 6 -
MERCREDI 7 MAI 8 h – 12 h 14 h – 17 h	MATHEMATIQUES 2 (2) INFORMATIQUE ou S.I. (3)	4 h 3 h	5 2	5 2	4 2	8 2	5 2	5 2	5 2	5 2	5 2	5 2	8 4	8 4	5 2	8 3
VENDREDI 9 MAI 8 h – 12 h 14 h – 16 h	PHYSIQUE 2 CHIMIE	4 h 2 h	3 2	3 2	3 2	- -	3 2	3 2	3 2	3 2	3 2	4 -	8 4	8 4	3 2	5 3
SAMEDI 10 MAI 8 h – 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-
TOTAL ADMISSIBILITE			26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	65	65	26	46

(1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

(2) Mathématiques et Mathématiques appliquées

(3) Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet

FILIERE PC

Date	Epreuve	Durée	Coefficient													
			C C P		EEIGM Nancy	EISTI Cergy/Pau	ENGEES Strasbourg	ENSCL Limoges	Grenoble Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr
			Physique	Chimie												
LUNDI 5 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	4 3	- 4	4 4	5 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	8 8	8 8	4 4	8 6
MARDI 6 MAI 8 h – 12 h 14 h – 16 h 16 h 30 – 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE	4 h 2 h 1 h	4 2 1(1)	4 2 1(1)	4 4 4 (2)	4 2 1 (1)	3 3 -	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	5 2 -	8 7 3 (1)	8 7 -	4 2 1 (1)	7 6 -
MERCREDI 7 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	MATHEMATIQUES 2 (3) CHIMIE 1	4 h 4 h	4 3	3 2,5	4 4	4 3	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 2	8 8	8 8	4 4	6 6
VENDREDI 9 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	PHYSIQUE 2 CHIMIE 2	4 h 4 h	4 1	4 3,5	4 -	4 1	3 -	4 -	4 -	4 -	4 -	5 -	8 -	8 -	4 -	7 -
SAMEDI 10 MAI 8 h – 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-
TOTAL ADMISSIBILITE			26	26	28	26	26	26	26	26	26	26	65	65	26	46

(1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

(2) Epreuve obligatoire pour l'EEIGM

(3) Mathématiques et Mathématiques appliquées

FILIERE PSI

Date	Epreuve	Durée	Coefficient													
			C C P	EEIGM Nancy	EISTI Cergy/Pau	ENGEES Strasbourg	ENSCI Limoges	Grenoble INP Génie industriel	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Ecole de l'Air	Ecole Navale	ENSIETA Militaire Brest	E S M St Cyr	
LUNDI 5 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	FRANÇAIS - PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	- 4	4 4	5 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	8 8	8 8	4 4	8 7	
MARDI 6 MAI 8 h – 12 h 14 h – 16 h 16 h 30 – 17 h 30	PHYSIQUE 1 LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE	4 h 2 h 1 h	4 2 1 (1)	4 4 4 (2)	4 2 1 (1)	3 3 -	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	4 2 1 (1)	5 2 -	8 7 3 (1)	8 7 -	4 2 1 (1)	6 6 -
MERCREDI 7 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	MATHEMATIQUES 2 (3) SCIENCES INDUSTRIELLES	4 h 4 h	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 4	4 2	8 8	8 8	4 4	7 4	
VENDREDI 9 MAI 8 h – 12 h	PHYSIQUE 2 (4)	4 h	4	4	4	3	4	4	4	4	4	5	8	8	4	8
SAMEDI 10 MAI 8 h – 12 h	FRANÇAIS (SYNTHESE)	4 h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	-
TOTAL ADMISSIBILITE			26	28	26	26	26	26	26	26	26	26	65	65	26	46

- (1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte
- (2) Epreuve obligatoire pour l'EEIGM
- (3) Mathématiques et Mathématiques appliquées
- (4) Physique et Chimie

FILIERE TSI

Date	Epreuve	Durée	Coefficient																
			CCP	ENS Cachan	ENSAIT Roubaix	ENSGSI Nancy	ENSISA Mulhouse	ENSTIB Epinal	ENSTIM	ENTPE Fonct.	ESIGELEC Rouen	ESTIA Bidart	ESTP Paris	ISEP Paris (3)	ISMEA Gardanne	RESEAU POLYTECH	3iL Limoges	ENSIETA Militaire	
LUNDI 5 MAI 8 h – 12 h 14 h – 18 h	FRANÇAIS-PHILOSOPHIE MATHEMATIQUES 1	4 h 4 h	4 4	(2) 5	4 5	4 4	4 4	2 3	5 2,5	8 7	4 4	4 4	6 5	4 3	4 4	2 3	3 4	4 4	
MARDI 6 MAI 8 h – 12 h 14 h – 16 h 16 h 30 – 17 h 30	PHYSIQUE LANGUE VIVANTE L.V. FACULTATIVE (1)	4 h 2 h 1 h	4 2 1	5 (2) -	5 2 -	4 2 1	4 2 1	3 2 -	3 - -	7 2 -	5 3 -	4 4 -	5 4 -	4 2 -	4 4 1	3 2 -	5 3 -	4 2 1	
MERCREDI 7 MAI 8 h – 11 h 14 h – 17 h	MATHEMATIQUES 2 CHIMIE	3 h 3 h	3 2	- -	5 2	3 2	3 2	- -	2,5 2	7 2	4 -	4 -	5 2	3 -	4 -	- -	- -	3 2	
VENDREDI 9 MAI 8 h – 14 h	PROJET (4)	6 h	7	8	6	7	7	4	5	7	5	4	8	4	4	4	5	7	
TOTAL ADMISSIBILITE			26	18	29	26	26	14	20	40	25	24	35	20	24	14	20	26	

La partie algorithmique du programme pourra être abordée dans n'importe quelle épreuve scientifique

- (1) Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte
- (2) Note prise en compte uniquement pour l'admission
- (3) Toute note inférieure ou égale à 5/20 entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination
- (4) L'épreuve de Projet de Sciences Industrielles pour l'Ingénieur comporte des questions de Mécanique et des questions d'Electronique, d'Electrotechnique et d'Automatique (EEA)

IV - ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

IV-1 - EPREUVES ORALES SPECIFIQUES

1 - CONTENU

Filière MP

EPREUVE	COEFFICIENT			
	Concours Communs Polytechniques	ENGEES	ENSAI	ENSIETA Militaire
Mathématiques	5	5	8	5
Physique	5	5	-	5
Langue vivante	2	2	3	2
TIPE - épreuve commune	4	-	5	4
TIPE - épreuve spécifique	-	6	-	-
TOTAL ORAL	16	18	16	16
TOTAL ADMISSION	42	44	42	42

Filière PC

EPREUVE	COEFFICIENT			
	Concours Communs Polytechniques		ENGEES	ENSIETA Militaire
	Concours Physique	Concours Chimie	Concours Physique	Concours Physique
Mathématiques	4	4	4	4
Chimie ou Physique	4	5	4	4
Langue vivante	2	2	2	2
TIPE - épreuve commune	4	4	-	4
TIPE - épreuve spécifique	-	-	6	-
TP Physique ou Chimie	4	5	4	4
TOTAL ORAL	18	20	20	18
TOTAL ADMISSION	44	46	46	44
<i>Cases grisées : épreuves communes</i>				

- **Epreuve de TP** (filière PC) : physique ou chimie, par tirage au sort, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Lors des TP de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Attention : Epreuve de chimie ou physique (filière PC) : - épreuve de chimie si TP de physique
- épreuve de physique si TP de chimie

Filière PSI

EPREUVE	COEFFICIENT		
	Concours Communs Polytechniques	ENGEES	ENSIETA Militaire
Mathématiques	4	4	4
Physique (1)	4	4	4
Sciences industrielles	2	2	2
Langue vivante	2	2	2
TIPE - épreuve commune	4	-	4
TIPE - épreuve spécifique	-	6	-
TOTAL ORAL	16	18	16
TOTAL ADMISSION	42	44	42

(1) cette épreuve peut comporter des questions de chimie

Filière TSI

EPREUVE	COEFFICIENT					
	Concours Communs Polytechniques	ENS Cachan	ENSTIM	ENTPE Fonctionnaire	ISMEA	ENSIETA Militaire
Mathématiques	4	-	5	13	4	4
Physique et Chimie	4	5	5	12	4	4
Langue vivante	2	2	5 *	5	2	2
TIPE - épreuve commune	4	3	5	10	4	4
TP Technologie	6	8	5	10	6	6
TOTAL ORAL	20	18	25	50 + 10 **	20	20
Total épreuves écrites d'admission	-	6 ***	-	-	-	-
TOTAL ADMISSION	46	42	45	100	44	46

* les candidats n'ayant pas choisi comme langue obligatoire l'une des trois langues suivantes : allemand, anglais ou espagnol, devront passer une épreuve orale supplémentaire d'anglais. C'est cette épreuve qui sera prise en compte lors de l'admission.

** prise en compte à l'oral de la note de français obtenue à l'écrit mais affectée d'un coefficient 10.

***prise en compte pour l'admission de la note de français (coefficient 4) et de LV (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

Epreuve de langue vivante à l'oral : la langue vivante doit être la même à l'écrit et à l'oral

2 – DEROULEMENT

- Les épreuves orales se dérouleront à Paris (ou en banlieue) entre le 23 juin et le 19 juillet 2008 (TSI : entre le 2 et le 10 juillet).
- **Les lieux de passage seront affichés sur Internet. Les dates de passage seront communiquées le 16 juin à 20 heures** sur Internet ou par téléphone (serveur vocal : 0 892 692 692).
- Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, les candidats devront **impérativement, 48 heures avant le jour de l'épreuve**, appeler, entre 0h et 20h, au 0 892 692 692 ou consulter le site Internet. Les candidats auront ainsi connaissance du planning détaillé de leurs épreuves (« accueil »).

Un report de dates, exclusivement en cas de superposition avec un autre oral, pourra éventuellement être obtenu, à condition de téléphoner de toute urgence au 05 62 47 33 43. Cette demande, pour être prise en compte, doit obligatoirement être effectuée avant l'appel au 0 892 692 692 (point précédent).

- Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'heure donné sur le serveur vocal et affiché sur Internet. Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours.
- **Les candidats**, munis d'une pièce d'identité en cours de validité avec photo récente, **doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée, soit un ¼ d'heure avant le début de l'interrogation.**
- **Le retard à une épreuve pourra être sanctionné.**
- **L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.**
- Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion.
- Les candidats ne désirant pas se présenter aux épreuves orales doivent en informer au plus vite le service des concours au : 05 62 47 33 43.
- *L'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.*

3 - POINTS DE BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves orales.

IV-2 - EPREUVE COMMUNE D'EVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRES (TIPE)

1 - GENERALITES

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

2 - NATURE DE L'EPREUVE

L'épreuve comporte : (1) une préparation en loge de 2h15

(2) une présentation orale de 40 minutes.

(1) Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

(2) La présentation orale comporte deux parties :

- la première partie est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du dossier scientifique (partie D)

- la deuxième partie (partie C) permet au Candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury.

L'ordre de succession des deux parties est laissé au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 min pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 min pendant lesquelles le jury conduit le dialogue. Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

3 - MODALITES PRATIQUES DE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 23 juin et le 19 juillet 2008 (filière TSI : entre le 3 et le 9 juillet).

Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le 1^{er} juin 2008 minuit sur le site Internet :

<http://www.scei-concours.fr/> rubrique "Fiche synoptique" (cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier).

Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le 2 et le 9 juin 2008 minuit. Pour les candidats libres, la validation sera faite, le jour de l'épreuve, par le Président des TIPE. Une fiche synoptique non validée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0 à la partie C. La fiche synoptique sera transmise aux examinateurs par le service gestionnaire de l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du 17 juin sur Internet : <http://www.scei-concours.fr/> et par téléphone au 0 892 692 692. Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, le candidat devra **impérativement**, 48 heures avant le jour de l'épreuve, se connecter sur Internet ou appeler au 0 892 692 692. Le candidat doit se présenter à la date et à l'heure indiquée ; il doit prévoir une durée de 3h45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité ou passeport ; il reçoit un dossier à préparer. **Le candidat doit se munir de crayons, stylos, transparents A4 pour rétro-projecteur, feutres pour transparents, etc. (seul le papier brouillon est fourni).** Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents, ...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. L'apport de tout produit, objet ou instrument (y compris calculatrice ou ordinateur) est interdit. Pour la présentation, le candidat dispose d'un tableau et d'un rétro-projecteur.

A l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique et tous les documents apportés pour l'exposé de son travail de l'année ou préparés pour la présentation du dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury sera retenu en vue de sa destruction.

4 - THEME POUR LES CONCOURS 2008

Pour la session 2008, le thème commun aux filières MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST, TB est intitulé : "variabilité - limite - stabilité". Arrêté du 16/04/2007 (B.O.E.N. n° 21 du 24/05/2007)

(site Internet : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/21/MENS0751834A.htm>)

5 - RAPPORTS DE L'EPREUVE

Rapports et notice de l'épreuve disponibles sur le site Internet : <http://www.scei-concours.fr/>.

IV-3 - PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION

Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le 24 juillet 2008 à 20 heures sur Internet (<http://ccp.scei-concours.fr>) ou par téléphone (0 892 692 692)

RECLAMATIONS PORTANT SUR LES EPREUVES ORALES

- Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves, et immédiatement après l'épreuve incriminée ; la réclamation sera remise au Président du concours (ou son représentant).
- Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de notes, et elles seules, seront adressées par courrier au : SCCP - BP 44410 - 31405 TOULOUSE CEDEX 4 ou par télécopie au : 05 34 32 32 34.

Date limite de réception : le 28 juillet 2008 à 14h

V - ECOLES DU GROUPE CONCOURS POLYTECHNIQUES ET PLACES OFFERTES

(places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2008)

(Le concours commun polytechnique - filière PT - est organisé dans le cadre de la banque PT)

ECOLES (par ordre alphabétique de ville)	Nombre de places				
	MP	PC-PH	PC-CH	PSI	TSI
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon - ENSMM	39	22	-	50	19
Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux - ENSCPB	-	-	58	-	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux - ENSEIRB	111	27	-	45	8
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges - ENSI Bourges	43	31	-	43	8
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement de Brest - ENSIETA	39	12	-	34	2
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen - ENSICAen	74	12	25	35	3
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand - ENSCCF	-	-	43	-	-
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications de Clermont-Ferrand - ISIMA	40	6	-	8	8
Ecole Nationale Supérieure de Physique, Electronique et Matériaux - INP Grenoble - PHELMA	91	112	-	85	-
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées - INP Grenoble - ENSIMAG	110	20	-	25	-
Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement - INP Grenoble - ENSE ³	75	60	-	70	5
Ecole Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux - INP Grenoble - PAGORA	16	11	-	10	1
Ecole Nationale Supérieure des Systèmes Avancés et Réseaux - INP Grenoble - ESISAR	4	2	-	6	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille - ENSCL	-	-	44	-	-
Ecole Supérieure de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - CPE Lyon	18	8	52	15	2
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier - ENSCM	-	-	58	2	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse - ENSCMu	-	-	50	-	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy - INPL - ENSEM	36	24	-	37	8
Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy - INPL - ENSG	5	12	-	5	-
Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy - INPL - ENSIC	10	-	65	5	-
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris - ENSCP	3	-	56	-	-
SUPMECA Paris	35	22	-	38	3
SUPMECA Toulon	10	10	-	15	1
Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles de Pau - ENSGTI	10	8	-	5	-
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers - ENSMA	45	29	-	49	2
Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers - ESIP	31	15	16	20	6
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes - ENSCR	-	-	50	-	-
Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg - ECPM	-	-	55	-	-
Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg - ENSPS	35	30	-	30	3
Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse - ENAC	40	28	-	30	-
Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse - INPT - ENSEEIHT	134	55	-	99	2
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques de Toulouse - INPT - ENSIACET	36	21	77	22	-
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace - ISAE - Formation ENSICA	45	20	-	27	1
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Energétique et Electronique de Valenciennes - ENSIAME	38	20	-	44	22
NOMBRE TOTAL DE PLACES OFFERTES	1173	617	649	854	104

«Une brochure, présentant les 33 écoles du Groupe Concours Polytechniques, sera remise aux candidats lors des épreuves orales. D'ores et déjà, un certain nombre d'informations sur ces écoles sont consultables sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>»

VI - ORGANISATION SPECIFIQUE A CHAQUE CONCOURS RECRUTANT EN BANQUE D'EPREUVES DES CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

1 - EEIGM DE NANCY (PC, PSI)

L'EEIGM forme des ingénieurs spécialisés en génie des matériaux, avec une forte culture européenne : trois langues vivantes étrangères sont enseignées à l'école (anglais, allemand, espagnol) et le diplôme est signé par les 3 universités partenaires de Luleå, Sarrebruck et Barcelone. Les étudiants accomplissent au moins 12 mois à l'étranger et peuvent même obtenir un double diplôme.

Les ingénieurs formés par l'EEIGM trouvent du travail aussi bien en France qu'en Europe et en dehors de l'Europe, le champ de leurs compétences ne cesse de s'élargir (alliages à mémoire de forme, matériaux intelligents, biomatériaux,...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Attention : deux langues vivantes sont obligatoires pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant obligatoirement l'anglais.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 25 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats à l'EEIGM concourent soit dans la banque d'épreuves PC, soit dans la banque d'épreuves PSI (voir pages 9 et 10). Ils auront à subir à l'écrit deux épreuves de langue vivante.

Résultats : pour chacune des deux filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.inpl-nancy.fr> et envoyés individuellement par courrier électronique aux candidats par l'EEIGM.

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site de l'EEIGM.

Epreuves : elles se dérouleront à Nancy dans les locaux de l'école, entre le lundi 7 juillet et le vendredi 11 juillet 2008.

- Première épreuve orale : conversation soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol au choix du candidat.

- Deuxième épreuve orale : entretien autour d'un thème scientifique destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.

Le candidat devra préciser lors de son inscription la langue choisie pour la 1^{ère} épreuve orale : anglais, allemand ou espagnol.

Ces deux épreuves contribuent chacune pour moitié à la note d'oral.

Résultats : La note prise en compte pour l'admission est la moyenne de la note des épreuves écrites (coefficient 1) et de la note de l'oral (coefficient 1).

le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les deux filières PC et PSI.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.eeigm.inpl-nancy.fr> et envoyés individuellement aux candidats par l'EEIGM par courrier électronique.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux 6 Rue Bastien Lepage - 54000 NANCY CEDEX 10 Tél. : 03.83.36.83.00 - Fax : 03.83.36.83.36 E-mail : eeigm-recrutement@inpl-nancy.fr	15 (sans répartition établie entre PC et PSI mais selon la note d'oral)

2 - EISTI CERGY - PAU (MP, PC, PSI)

Membre de la Conférence des Grandes Ecoles, l'EISTI forme dans ses 2 campus de Cergy et de Pau des ingénieurs généralistes dans les sciences du traitement de l'information avec une forte composante en management et en finance. Les élèves ingénieurs acquièrent un savoir progressivement spécialisé selon 4 filières en 2^{ème} année qui débouchent sur 10 options en 3^{ème} année. Les stages en entreprise (40 semaines au minimum, dont 5 mois en 3^{ème} année) aboutissent dans 100% des cas à un CDI avant même l'obtention du diplôme d'ingénieur. Doubles-diplômes étrangers (MBA, MSC) et Masters en partenariat avec certaines Universités et Ecoles de management sont également accessibles en 3^{ème} année.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'EISTI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école (www.eisti.fr).

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'EISTI aux épreuves orales.

Epreuves : les épreuves orales auront lieu dans les locaux de l'EISTI, à Cergy ou à Pau, du 11 juin au 13 juillet 2008. L'épreuve se déroule sous forme d'un entretien avec un jury composé de deux enseignants-chercheurs de l'EISTI et d'un représentant du milieu de l'entreprise.

Cet entretien commence par l'étude d'un texte et se poursuit par la présentation, par le candidat, de son parcours et de ses objectifs. L'objectif de cet entretien est de permettre au jury d'évaluer les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en sciences de traitement de l'information.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit et la note de l'épreuve orale avec un poids de 50% chacune.

Résultats : Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats sont publiés sur le site de l'EISTI (www.eisti.fr).

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient d'une bonification de 20 points à l'écrit.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES		
	MP	PC	PSI
Ecole Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI) e-mail : administration@eisti.fr - site internet : www.eisti.fr	35	20	21
Site de Cergy Avenue du Parc - 95011 CERGY-PONTOISE. Tél. : 01 34 25 10 10 - Fax : 01 34 25 10 00			
Site de Pau 26 Avenue de Lilas – 64062 PAU CEDEX 9. Tél. : 05 59 14 85 30			

L'admission à l'EISTI vaut pour les deux sites (Cergy et Pau). C'est le candidat qui choisit le site sur lequel il souhaite poursuivre ses études.

3 - ENGEES STRASBOURG (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg forme en trois ans des ingénieurs spécialisés en hydraulique avec une solide culture générale orientée vers la protection des ressources naturelles, la gestion des déchets et le conseil aux collectivités locales. Possibilité d'entrer dans la fonction publique (ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement en DDAF ou en DIREN, ingénieurs du génie sanitaire...).

Scolarité : les étudiants admis à l'ENGEES auront obligation de suivre :

- l'anglais avec niveau TOEIC à acquérir en cours de scolarité,
- l'allemand ou l'espagnol en 2^{ème} langue.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : Nul ne saurait être admis à concourir plus de 3 fois. Les candidats à une entrée dans la fonction publique (élèves fonctionnaires du Ministère chargé de l'Agriculture) doivent posséder la nationalité française.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (55 € pour les non boursiers, 28 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENGEES concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Pour chaque filière, le jury désigné par l'ENGEES fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales sont les mêmes, pour chacune des filières MP, PC et PSI que celles des concours communs polytechniques (**à l'exception de l'épreuve commune de TIPE**), assorties des mêmes coefficients et accompagnées des mêmes modalités (voir pages 12 et 13).

Epreuve spécifique de TIPE : chaque candidat admissible est convoqué par l'ENGEES, mais établit, à partir de mi-juin, par Internet : <http://www-engees.u-strasbg.fr>, l'agenda de passage de l'épreuve spécifique de TIPE qui aura lieu entre le mardi 24 juin et le vendredi 4 juillet 2008 à Paris au lycée Stanislas (22 rue Notre-Dame des Champs - 75279 PARIS CEDEX 06).

Cette épreuve (coefficient 6) a une durée de 20 minutes ; les candidats admissibles recevront une notice détaillant les modalités de l'épreuve spécifique de TIPE.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission et établit les listes principales et complémentaires. Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ENGEES. Ils sont également disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► **BONIFICATION :** aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41. Les candidats devront préciser s'ils veulent entrer dans la fonction publique (élèves-fonctionnaires du Ministère chargé de l'Agriculture) ou non (élèves civils), ainsi que l'ordre de leur préférence s'ils sont candidats pour les deux.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES *		
	MP	PC	PSI
ENGEES - 1 Quai Koch - BP 61039 - 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 24 82 82 - Fax : 03 88 37 04 97 E-mail : concours@engees.u-strasbg.fr web : www-engees.u-strasbg.fr	12	13	13

* Valeurs indicatives susceptibles d'être augmentées, compte-tenu des transferts d'autres voies de recrutement. Le nombre de places pour les élèves fonctionnaires est précisé par arrêté du Ministère chargé de l'Agriculture et pourrait correspondre au quart du total des places offertes.

4 - ENS CACHAN (TSI)

L'Ecole Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. A l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les enseignements post-baccalauréat (CPGE, STS ...) ou de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription :

- Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.

- Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions d'âge et de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'Ecole ; il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

- Aptitude physique : Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'Ecole. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'Ecole.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Les notes des épreuves écrites de français et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont affichés à l'ENS Cachan et sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Cachan sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont affichés à l'ENS Cachan et peuvent être consultés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, et sur le site : <http://www.ens-cachan.fr>.

► BONIFICATION :

Aucune bonification n'est accordée.

► **ADMISSION :** La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Normale Supérieure de Cachan – concours Groupe TSI 61 Avenue du Président Wilson – 94235 CACHAN CEDEX Tél : 01 47 40 20 78 – Télécopie : 01 47 40 27 45 Web : http://www.ens-cachan.fr E-mail : concours@conc.ens-cachan.fr	6 (arrêté annuel à paraître)

5 - ENSAI DE RENNES - civil et fonctionnaire (MP)

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur, forme des experts de la statistique et du traitement de l'information. Ecole des sciences de l'information, l'Ensaï dispense un enseignement de haut niveau pour la prise de décision et permet à ses diplômés d'occuper rapidement des postes à responsabilité dans la plupart des secteurs d'activité et dans de nombreuses fonctions de l'entreprise, mais aussi dans les centres de recherche et dans l'Administration.

L'Ensaï recrute, par concours ou sur titres, des élèves civils qui reçoivent une formation de 3 ans les conduisant à l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Ensaï et, par concours, des élèves fonctionnaires, qui, après une formation initiale rémunérée de 2 années, deviendront attachés statisticiens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Les 2 concours s'effectuent sur les mêmes épreuves, mais sont indépendants.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques pour le concours fonctionnaire :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou bien d'un autre Etat participant à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- jouir de ses droits civiques
- être reconnu physiquement apte à l'emploi
- pouvoir justifier au 1^{er} septembre de l'année du concours d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation aux concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, 23 € pour les boursiers) doivent être acquittés pour le concours civil. Pour les candidats se présentant uniquement au concours Ensaï fonctionnaire, aucun frais de dossier commun ni frais spécifiques ne sont à acquitter (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'Ensaï concourent dans la banque d'épreuve MP (voir page 8).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site de l'école : www.ensai.com et dans les directions régionales de l'INSEE.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : elles sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir pages 12 et 13).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission pour le concours civil et le concours fonctionnaire. Les résultats de l'admission sont publiés sur le site : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site de l'école : www.ensai.com et dans les directions régionales de l'INSEE.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41. L'admission à l'Ensaï en tant que fonctionnaire ne devient définitive qu'après vérification des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ensaï Rue Blaise Pascal - BP 37203 - 35172 BRUZ CEDEX Tél. : 02 99 05 32 14 – Fax : 02 99 05 32 05 Web : www.ensai.com - E-mail : accueil@ensai.fr	Ensaï civil : 48 Ensaï fonctionnaire : 30 (arrêté annuel à paraître au J.O.)

6 - ENSAIT DE ROUBAIX (TSI)

Le secteur textile habillement distribution est un domaine d'activité où l'innovation est permanente à l'échelle mondiale. La présence au sein de l'ENSAIT du laboratoire de recherche Génie des Matériaux Textiles et le dynamisme de l'équipe Relations Internationales permettent de garantir simultanément une formation de pointe dans les nouvelles technologies liées aux sciences de l'information et de la communication et aux matériaux et produits textiles, et la possibilité d'une expérience à l'international.

Une place importante est donnée à l'ouverture des élèves ingénieurs grâce à la pédagogie et aux activités culturelles, ce qui est garant d'une bonne employabilité des ingénieurs formés.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, gratuité pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : concours.ensait.fr.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les convocations aux épreuves orales sont publiées sur : concours.ensait.fr.

Les dates et heures de convocation doivent impérativement être respectées ou faire l'objet d'une demande de report dûment justifiée. Les candidats doivent se présenter munis d'une pièce d'identité.

Epreuves : Les épreuves orales se déroulent à Roubaix.

EPREUVE	COEFFICIENT
Mathématiques	8
Physique	6
Chimie	4
Génie mécanique	3
Langue vivante (allemand, anglais, espagnol) *	4
Entretien *	8
TOTAL ORAL	33
TOTAL ADMISSION	62

* note éliminatoire pour le groupe "Entretien + Langues".

Les épreuves orales spécifiques à l'ENSAIT se dérouleront en principe à partir du 16 juin 2008. Chaque candidat subit l'ensemble des épreuves sur une journée.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission et la note éliminatoire.

Les résultats définitifs sont notifiés aux candidats par l'ENSAIT sur : concours.ensait.fr et par courrier.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites et de 15 points à l'issue des épreuves orales.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

L'admission définitive dans l'école est subordonnée à la remise d'un certificat médical attestant que le candidat est reconnu indemne de toute affection ou infirmité incompatible avec l'exercice d'une fonction quelconque d'ingénieur.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles 2 Allée Louise et Victor Champier - BP 30329 - 59056 ROUBAIX CEDEX 01 Tél. : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 25 89 48 Web : www.ensait.fr - E-mail : concours@ensait.fr	7

7 - ENSCI DE LIMOGES (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle, depuis 1893, est un référent en terme de formation de spécialistes des procédés appliqués aux matériaux minéraux non métalliques.

Ecole publique du Ministère de l'Education Nationale, l'ENSCI est unique en France et n°1 en Europe. Le cursus qui propose 2 spécialités au choix, matériaux et procédés ou ingénierie des procédés, offre aux futurs ingénieurs un grand nombre de débouchés dans des secteurs très diversifiés : l'aéronautique, l'électronique, les transports, le génie civil, l'environnement...

Les nombreuses ouvertures à l'international (universités, écoles, laboratoires, entreprises) donnent la possibilité de partir plusieurs mois à l'étranger dans le cadre d'échanges, de stages, de projets... Enfin, l'ENSCI est idéalement située à Limoges, au cœur même du pôle d'excellence européen en matière de recherche sur les matériaux de pointe.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (32 € pour les non boursiers, 16 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : les candidats au concours de l'ENSCI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI.

Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSCI aux épreuves orales.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSCI. Elle aura lieu à Limoges, dans les locaux de l'ENSCI (ou à Paris), pendant la période du 16 juin au 8 juillet 2008.

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'un enseignant en sciences de l'ingénieur et d'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement et de ses laboratoires.

Résultats : Le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral. Les résultats d'admission sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle 47 – 73 Avenue Albert Thomas - 87065 LIMOGES CEDEX Tél. : 05 55 45 22 22 (standard) - 05 55 45 22 04 (scolarité) Fax : 05 55 79 09 98 Web : http://www.ensci.fr	50 (Sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

8 - GRENOBLE INP - GENIE INDUSTRIEL (MP, PC, PSI)

L'Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel a été créée en 1990 par le Groupe Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (Sciences Sociales) et un club de grands industriels. Elle forme des ingénieurs capables de conduire des projets industriels complexes : de la conception de produits ou de services, à la gestion de production et à la logistique. Pour cela, l'Ecole recrute des candidats possédant de solides connaissances scientifiques, de réelles qualités personnelles, et motivés par l'apport des sciences sociales appliquées à l'entreprise.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (52 € pour les non boursiers, 26 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de Grenoble INP – Génie industriel concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'Ecole.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'Ecole.

L'épreuve orale se déroulera à Paris, en principe pendant la période de mi-juin à mi-juillet 2008.

Elle se déroule sous forme d'un entretien qui commence par l'étude d'un texte en langue étrangère et se poursuit par la présentation par le candidat de ses motivations, de ses expériences et de ses qualités humaines. Le jury est composé de trois membres : un industriel et deux enseignants en sciences de l'ingénieur ou en sciences humaines et sociales.

Le candidat devra préciser lors de son inscription la langue choisie pour l'étude de texte : Anglais, Allemand ou Espagnol.

Résultats : Le classement est unique pour l'ensemble des filières.

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Grenoble INP – Génie industriel 46 Avenue Félix Viallet - 38031 GRENOBLE CEDEX 1 Tél. : 04 76 57 46 01 ou 45 96	88 (Sans répartition établie entre MP, PC et PSI mais selon la note d'entretien)

9 - ENSGSI DE NANCY (MP, PC, PSI, TSI)

Membre de la Conférence des Grandes Ecoles, composante de l'Institut National Polytechnique de Lorraine, l'ENSGSI forme des ingénieurs généralistes, spécialistes dans l'analyse et la conduite des processus d'innovation. Nos étudiants sont entraînés aux méthodes organisationnelles et bénéficient, en outre, d'un fort accompagnement permettant leur développement personnel. Alliant science et créativité, les enseignements s'articulent autour de projets industriels et finissent par une mission de huit mois en entreprise, ce qui permet au cours des trois années de formation d'acquérir une véritable expérience de pilotage de projets. Ouverts, créatifs et entreprenants, nos ingénieurs savent concevoir et manager des organisations plus innovantes.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers, 25 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENSGSI concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet de l'école : <http://www.ensgsi.inpl-nancy.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation. Les résultats de l'admissibilité sont publiés sur le site de l'école (<http://www.ensgsi.inpl-nancy.fr>) ainsi que les créneaux de passage, au choix du candidat.

Epreuves : Les épreuves orales se dérouleront, en principe, à Paris, du 23 juin au 11 juillet 2008 et à Nancy du 7 au 12 juillet 2008.

Elles comprennent :

- L'étude d'un texte en langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol au choix lors de l'inscription) qui donnera lieu à un résumé écrit en français ;
- Un entretien devant un jury où le candidat présentera ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel.

Le jury est composé de deux membres : un industriel (partenaire de l'école ou ancien élève) et un enseignant en sciences de l'ingénieur ou en sciences économiques et sociales.

Seules les notes des épreuves orales sont prises en compte pour l'admission.

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour l'ensemble des filières.

Les résultats sont publiés sur Internet : www.ensgsi.inpl-nancy.fr.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSGSI de Nancy 8 Rue Bastien Lepage - 54010 NANCY CEDEX Tél. : 03 83 19 32 32 - Fax : 03 83 19 32 00 E.mail : ensgsi@ensgsi.inpl-nancy.fr	40 (sans répartition établie entre MP, PC, PSI et TSI mais selon la note d'entretien)

10 - ENSISA MULHOUSE (MP, PC, PSI, TSI)

L'ENSISA résulte de la fusion entre l'ENSITM et l'ESSAIM.

Elle ouvre son concours aux candidats souhaitant intégrer les spécialités suivantes :

- Mécanique & Systèmes
- Système & Signaux
- Informatique & Réseaux
- Textile & Habillement

L'ENSISA forme des ingénieurs pour les métiers de la recherche et du développement, des études et de la production, de la gestion de la qualité et de la distribution.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'ENSISA concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI et TSI. Les épreuves écrites sont celles des concours communs polytechniques (voir pages 8 à 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>

► EPREUVES ORALES

Convocation : chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA.

Epreuve : l'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, pendant la période du 9 juin au 4 juillet 2008.

Elle se déroule sous forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi qu'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement et des laboratoires sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,25 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,75.

Résultats : Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats sont envoyés par courrier aux candidats par l'ENSISA.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES			
	MP	PC	PSI	TSI
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA) Service concours - 11 Rue Alfred Werner 68093 MULHOUSE CEDEX Tél. : 03 89 33 63 20 – Fax : 03 89 33 63 39 Ligne téléphonique spéciale oraux : 03 89 33 66 77 Web : http://www.ensisa.fr E-mail : concours.ensisa@uha.fr	15	22	28	15

11 - ENSTIB D'EPINAL (TSI)

L'ENSTIB forme des ingénieurs spécialisés pour les industries du bois et des matériaux fibreux avec une solide formation générale dont la caractéristique essentielle est la pluridisciplinarité, gage d'adaptation aux différents secteurs industriels de la filière bois (ameublement, menuiserie industrielle, construction, panneaux,...).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 10 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5). Le candidat devra préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 19 juin 2008 à 17 heures sur le site web de l'école et envoyés par l'ENSTIB aux candidats par courrier.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal entre le 3 et le 10 juillet 2008.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	30 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	28	

L'entretien a une durée de 30 minutes devant un jury de 3 ou 4 personnes (enseignant, enseignant de langues, industriel, ancien élève). L'entretien est un entretien de personnalité et de culture générale, dont une partie se déroule dans une langue étrangère choisie par le candidat lors de l'inscription (anglais, allemand, espagnol). L'entretien est noté par les membres des différents jurys selon une grille unique. L'entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes comportant un test de culture générale et éventuellement la rédaction d'un petit texte en langue étrangère, au choix : anglais, allemand ou espagnol. La préparation écrite n'est pas notée mais sert de point de départ à la discussion.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité (coefficient 14).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats définitifs à l'issue de l'entretien seront disponibles à partir du 11 juillet 2008 à 17 heures sur le site web de l'école et seront communiqués par courrier aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'école seront communiquées aux candidats avec les résultats.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSTIB - Service Concours 27 Rue du Merle Blanc - BP 1041 - 88051 EPINAL CEDEX 9 Tél. : 03 29 29 61 00 - Fax : 03 29 29 61 38 Web : http://www.enstib.uhp-nancy.fr / E-mail : concours@enstib.uhp-nancy.fr	6

12 - ENSTIM D'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES (TSI)

Les Ecoles des Mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes recrutent, sur le concours TSI session 2008, des élèves en deuxième année de classes préparatoires TSI pour les admettre directement en deuxième année de formation initiale des Ecoles.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (53 € pour les boursiers et 53 € pour les non boursiers) doivent être acquittés (voir page 5) et ce, quel que soit le nombre d'Ecoles des Mines présentées.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et sur le site : www.mines.net.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission aux ENSTIM sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13).

Toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales entraînera une délibération du jury en vue d'une éventuelle élimination.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et sur le site : www.mines.net.

► **BONIFICATION** : aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLES	Places offertes	ECOLES	Places offertes
Ecole des Mines d'ALBI Direction des Etudes - Service Admissions Campus Jarlard - 81013 ALBI CT CEDEX Tél. : 05 63 49 30 45 Fax : 05 63 49 30 99 Web : http://www.enstimac.fr E-mail : admissions@enstimac.fr	2	Ecole des Mines de DOUAI Service Admissions 941 Rue C. Bourseul - BP 10838 59508 DOUAI CEDEX Tél. : 03 27 71 20 27 Fax : 03 27 71 25 25 Web : http://www.ensm-douai.fr E-mail : admissions@ensm-douai.fr	2
Ecole des Mines d'ALES Equipe Admissions 6 Avenue de Clavières - 30319 ALES CEDEX Tél. : 04 66 78 50 98 Fax : 04 66 78 50 34 Web : http://www.ema.fr E-mail : admissions@ema.fr	2	Ecole des Mines de NANTES Service Admissions - 4 rue Alfred Kastler BP 20722 - 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. : 02 51 85 81 45 Fax : 02 51 85 81 29 Web : http://www.emn.fr E-mail : admissions@emn.fr	2

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Secrétariat du Concours Commun des Ecoles des Mines d'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES - BP 10704 - 59507 DOUAI Cedex - Tél. : 03 27 71 26 26 - Fax : 03 27 71 29 82 ;
Web : <http://www.mines.net> - E-mail : concours@ensm-douai.fr

13 - ENTPE – FONCTIONNAIRE DE VAULX-EN-VELIN (TSI)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat forme des ingénieurs fonctionnaires qui ont choisi de servir dans la fonction publique d'Etat ou territoriale. La formation initiale leur permet d'acquérir une solide culture scientifique et technique dans des domaines très variés tels que : génie civil, bâtiment, transports, aménagement, hydraulique, environnement, informatique, gestion ou encore ingénierie maritime et fluviale. L'enseignement permet à chaque élève de conduire son cursus scolaire selon ses goûts et ses projets pour, à terme, occuper des postes à responsabilités avec des perspectives d'évolution intéressantes : recherche, spécialisation, direction de services publics, para-publics, voire privés.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Conditions spécifiques d'inscription : Le concours de L'ENTPE accepte également les candidats libres, qui toutefois devront satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique, soit :

- être de nationalité française
- jouir de ses droits civiques, le bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportera pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions
- être en position régulière au regard du service national
- être apte physiquement à l'emploi.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites du concours d'admission à L'ENTPE - fonctionnaire (filière TSI) sont, pour la plupart, communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

La liste d'admissibilité sera affichée au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, tour Pascal B - 92055 La Défense.

Elle sera également publiée sur Internet :

<http://ccp.scei-concours.fr> et <http://www.ecologie.gouv.fr/developpement-durable>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales du concours d'admission à L'ENTPE sont communes à celles des concours communs polytechniques, assorties de coefficients différents (voir page 13). Attention, prise en compte à l'oral de la note de Français obtenue à l'écrit, mais affectée du coefficient 6.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les listes d'admission seront affichées fin juillet 2008 au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, tour Pascal B - 92055 La Défense. Elles seront également disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr> et <http://www.ecologie.gouv.fr/developpement-durable>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat Rue Maurice Audin 69518 VAULX EN VELIN CEDEX	4 à 6 places fonctionnaires (à confirmer par arrêté annuel à paraître au Journal officiel en mars)

14 - EOST DE STRASBOURG (MP, PC, PSI)

L'Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) est la seule école d'ingénieurs française formant en trois ans des ingénieurs spécialisés en géophysique. Les ingénieurs diplômés de l'EOST ont vocation à exercer dans les entreprises et organismes concernés par la reconnaissance du sous-sol et la compréhension des processus géologiques pour la recherche et l'exploitation des ressources souterraines (pétrole, gaz, eau, minerais), la maîtrise de l'environnement géologique (risques naturels, pollutions, stockages) et la connaissance et la surveillance de la planète (terre, océan, espace).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès aux banques d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats au concours de l'EOST concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'EOST.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 23 juin au 4 juillet 2008.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	40	

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière. Les résultats seront publiés le 10 juillet 2008 sur le site internet de l'EOST : <http://eost.u-strasbg.fr/ecole>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES		
	MP	PC	PSI
Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre 5 Rue René Descartes - 67084 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 90 24 00 28 - Fax : 03 90 24 01 26 Web : http://eost.u-strasbg.fr E-mail : epg@eost.u-strasbg.fr	11	12	2

15 - ESIGELEC DE ROUEN (TSI)

L'ESIGELEC, créée en 1901, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs, membre de la Conférence des Grandes Ecoles, est implantée à Rouen, sur le Technopôle du Madrillet, à 1h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 6000 diplômés et ses promotions sont aujourd'hui de 300 élèves-ingénieurs dont 90 suivent leur cursus par l'apprentissage en étant salariés et exonérés de frais de scolarité.

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste qui met l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>, sur le site Internet de l'ESIGELEC et affichés à l'école.

► EPREUVES ORALES

Convocation : le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris).

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	30 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	40	

Entretien : l'épreuve orale se déroule sous forme d'un entretien, d'une durée de 30 minutes, qui a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, la cohérence de son argumentation.

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC.

Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'école ; ils seront en outre affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
ESIGELEC de Rouen Technopôle du Madrillet - Av. Galilée - BP 10024 76801 ST-ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX Tél. : 02 32 91 58 58 - Fax : 02 32 91 58 59 Web : http://www.esigelec.fr	25

16 - ESTIA de BIDART (TSI)

L'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public, consulaire, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, est située dans un environnement privilégié, sur la technopole de la Côte Basque. L'ingénieur ESTIA reçoit une formation scientifique et technologique très large en mécanique, électronique, énergétique, informatique et télécommunications. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol. Cet entraînement trilingue ouvre de larges horizons professionnels, dans tous les secteurs d'activité, dans le monde entier.

Co-diplôme pour tous : Master of Science de Cranfield (GB) ou Manchester (GB) ou Wolverhampton (GB) ou bien Ingénieur Industriel de l'école d'ingénieur de Bilbao (E).

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (20 € pour les non boursiers, 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA.

Epreuves : Les épreuves se déroulent à Bidart ou à Paris, sur une demi-journée.

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	44	

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées Technopole Izarbel - 64210 BIDART Tél. : 05 59 43 84 00 - Fax : 05 59 43 84 01 Web : http://www.estia.fr - E-mail : estia@estia.fr Renseignements disponibles auprès de l'Ecole	15

17 - ESTP PARIS (TSI)

Etablissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat, rattaché à l'ENSAM, l'ESTP forme en 3 ans des ingénieurs dans les 4 spécialités suivantes : Travaux Publics (TP), Bâtiment (B), Mécanique-Electricité (ME) et Topographie (T). Depuis sa création en 1891, l'ESTP a formé 30 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et du cadre de vie, en France comme à l'étranger.

Grâce à son enseignement généraliste ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance...

A noter : l'ESTP propose de nombreuses possibilités de doubles-diplômes avec des universités étrangères, un cursus de double-diplôme intégré ingénieur architecte (en 5 ans avec l'Ecole de Paris La Villette) et un nouveau cursus de double-diplôme ESTP-ENSAM.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (46 € pour les non boursiers, 23 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE – Epreuve commune	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	40

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie 57 Boulevard Saint-Germain - 75240 PARIS CEDEX 05 Tél. : 01 44 41 11 18 ou 11 23 - Fax : 01 44 41 11 12 Web : http://www.estp.fr	
* Spécialité Travaux Publics (TP)	2
* Spécialité Bâtiment (B)	2
* Spécialité Mécanique-Electricité (ME)	2
* Spécialité Topographie (T)	2

18 - ISEP DE PARIS (TSI)

L'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) forme des ingénieurs en électronique, informatique, télécommunications et réseaux. 25 % des élèves peuvent choisir d'effectuer les deux dernières années sous statut d'apprenti rémunéré.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (40 € pour les non boursiers, 20 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'ISEP aux candidats admissibles.

Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'ISEP dans ses locaux à Paris.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	5
TOTAL ORAL	5
TOTAL ADMISSION	25

Cet entretien (coefficient 5) a lieu sous forme d'un échange libre avec les membres du jury sur des sujets variés permettant de faire la connaissance du candidat, d'apprécier sa curiosité et sa culture générale et scientifique, sa capacité d'écoute et de dialogue, ses goûts et ses expériences dans différents domaines, la nature de son projet professionnel et la conscience qu'il peut avoir de ses aptitudes particulières pour le réussir.

Résultats : Le jury du concours établit la liste des candidats classés.

Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'ISEP à chaque candidat.

Notes éliminatoires

Les notes inférieures ou égales à 5/20 peuvent être éliminatoires. Toute note inférieure ou égale à 5/20 dans une épreuve écrite ou orale entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Institut Supérieur d'Electronique de Paris (ISEP) 28 Rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 PARIS Tél. : 01 49 54 52 00 Web : http://www.isep.fr	4

19 - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST-ETIENNE - CYCLE ISMEA (TSD)

L'ISMEA est un cycle de formation spécialisé de l'ENSM-SE ayant pour objectif de former des ingénieurs de conception de circuits et de systèmes microélectroniques qui soient des hommes d'entreprises directement opérationnels. Un accent particulier est mis sur les activités " aval " de l'industrie de la microélectronique : association d'électronique et de logiciels spécifiques, nouveaux produits, systèmes embarqués. La formation se déroule dans le nouveau Centre de Microélectronique de Provence que l'école vient de créer à Gardanne près d'Aix-en-Provence.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (30 € pour les non boursiers et 15 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle.

Les dates de passage seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : les épreuves orales sont celles des concours communs polytechniques (voir page 13).

Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admission.

Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 12 points à l'issue des épreuves écrites et de 11 points à l'issue des épreuves orales.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSM-SE - Cycle ISMEA Site de Gardanne Avenue des Anémones - Quartier Saint Pierre - 13541 GARDANNE Tél. : 04 42 65 76 24 - Fax : 04 42 65 76 30 Web : http://ismae.fr	5

20 - RESEAU POLYTECH (TSI)

Le réseau Polytech regroupe onze écoles d'ingénieurs internes aux universités : Clermont, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-UPMC, Savoie et Tours. Ces écoles offrent une quarantaine de spécialités couvrant l'ensemble des secteurs industriels : Génie civil, Aménagement, Environnement, Mécanique, Energie, Génie électrique, Electronique, Automatique, Informatique, Gestion, Modélisation, Matériaux, Procédés, Agroalimentaire, Biotechnologies, Sécurité, Santé.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (50 € pour les non boursiers et 25 € pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe une barre d'admissibilité commune pour les 11 écoles du réseau. Ces résultats sont publiés sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT
TIPE – Epreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	18

Résultats : Le jury du concours fournit un classement commun pour les 11 écoles du réseau. Les résultats seront disponibles sur Internet : <http://www.polytech-concours.org>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	CONTACT	PLACES OFFERTES
Polytech' Clermont -Ferrand	scola@cust.univ-bpclermont.fr	4
Polytech' Grenoble	polytech@ujf-grenoble.fr	4
Polytech' Lille	scolarite@polytech-lille.fr	5
Polytech' Marseille	direction@polytech.univ-mrs.fr	14
Polytech' Montpellier	scola@polytech.univ-montp2.fr	3
Polytech' Nantes	scolarite.recrutement@polytech.univ-nantes.fr	13
Polytech' Nice-Sophia	concours.polytech@polytech.unice.fr	6
Polytech' Orléans	concours.polytech@univ-orleans.fr	11
Polytech' Paris-UPMC	admission@polytech.UPMC.fr	3
Polytech' Savoie	scolp@univ-savoie.fr	8
Polytech' Tours	polytech@univ-tours.fr	6

adresse concours - SIU - Polytech' Lille - Cité scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Web : <http://www.polytech-concours.org>

21 - 3iL de Limoges (TSI)

3iL offre 12 options variées autour de l'informatique : bases de données, réseaux, développement, systèmes embarqués, réseaux à haut débit, synthèse d'image, Internet, sécurité informatique, création d'entreprise et options recherche (Master recherche Informatique, sécurité et image).

23 conventions internationales permettent aux étudiants de préparer des doubles diplômes, Master, Doctorat.

3iL propose le même diplôme par la voie de l'apprentissage dès la 1^{ère} année à Limoges et Rodez ; dans ce cas la scolarité est gratuite et l'apprenti rémunéré.

20 % d'enseignement assurés par des professionnels et des options parrainées par des grandes entreprises.

Bourses d'enseignement supérieur et bourses de mobilité. Séjour international pour tous, 15 nationalités présentes à l'école.

► INSCRIPTION

Conditions d'inscription : voir pages 2 à 4.

Frais de dossier : Outre les frais de dossier communs requis pour l'accès à la banque d'épreuves des concours communs polytechniques, des frais de dossier spécifiques (**25 €** pour les non boursiers, **15 €** pour les boursiers) doivent être acquittés (voir page 5).

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les épreuves écrites sont pour la plupart communes à celles des concours communs polytechniques pour cette même filière (voir page 11).

Résultats : Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent un courrier les informant de la procédure à suivre pour leur inscription à un entretien organisé par 3iL, à Limoges, Paris et Fontainebleau.

Epreuve :

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	15	20 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	35	

L'entretien dure 20 min, devant un jury formé d'un représentant de la direction, d'un professeur et d'un élève.

Le candidat dispose de 20 min pour préparer un exposé de synthèse sur un sujet scientifique ou d'actualité illustré éventuellement par un ou plusieurs documents.

Résultats : Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2007 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
3iL 43 Rue Sainte Anne - BP 834 - 87015 LIMOGES CEDEX 1 Tél. : 05 55 31 67 24 - Fax : 05 55 06 30 16 Web : http://www.3il.fr - E-mail : e3il@3il.fr	6

22 - ECOLE DE L'AIR (MP, PC, PSI)

Les écoles d'officiers de l'armée de l'air (EOAA) sont stationnées sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence (13) et forment les officiers de carrière de l'armée de l'air (corps des officiers de l'air [PN], mécaniciens de l'air et bases de l'air [PNN]).

Les écoles délivrent un diplôme d'ingénieur.

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : <http://www.recrutement.air.defense.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS SUR LES ECOLES D'OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR : <http://www.ecole-air.air.defense.gouv.fr>.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : les concours sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire, d'un titre reconnu équivalent figurant sur une liste établie par arrêté du ministre de la défense, du baccalauréat de technicien mentionné à l'arrêté du 28/04/1981 ou du brevet de technicien mentionné à l'arrêté du 31/08/1981 ; être âgé au 01/01/2008 de moins de 22 ans pour les candidats au corps des officiers de l'air et de moins de 23 ans pour les candidats aux deux autres corps. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans au 01/09/2008 ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 9/11/2004 modifié par l'arrêté du 10/07/2006. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur les sites Internet indiqués dans l'encadré.

Nota : les candidats étrangers peuvent être autorisés à concourir sous réserve d'avoir été présentés par leur gouvernement.

De plus, le principe de budgétisation des coûts de formation aux EOAA devra être parfaitement établi par la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) et du Ministère des affaires étrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger sur le site [scei] les 3 documents médicaux spécifiques et les faire compléter par un médecin militaire. Seul l'imprimé 620-4*/12 sera adressé avant le 21/03/2008 à l'adresse suivante : Ecoles d'officiers de l'armée de l'air – Etat-major – Bureau formation des officiers – division examens et concours (EOAA/EM/BFO/DEC) – Concours Ecole de l'air 2008 – Base aérienne 701 – 13661 Salon air.

Les deux autres imprimés seront à remettre à l'oral en cas d'admissibilité.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : trois concours sont organisés avec quota de places. Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). A ces épreuves s'ajoute une épreuve spécifique de français (Synthèse) commune à l'école de l'air et l'école navale. Elle consiste à effectuer la synthèse de divers documents relatifs à un même sujet de portée générale. L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 1).

Résultats : Pour chaque filière, le jury des concours propose au ministre de la défense les seuils d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur les sites Internet indiqués dans l'encadré.

► EPREUVES ORALES

Convocation : les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur les sites Internet indiqués dans l'encadré.

Epreuves : les épreuves orales, sportives et spécifiques d'admission se déroulent à Brétigny-sur-Orge (91) sous la seule responsabilité des EOAA. L'organisation de ces épreuves sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur les sites Internet indiqués dans l'encadré.

EPREUVES OBLIGATOIRES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques	18	13	13	30 min
Physique	12	17	17	30 min
TIPE - Epreuve commune	8	8	8	3 h 45 min
Français	8	8	8	30 min
Langue vivante anglaise (arrêté du 9 janvier 2006)	7	7	7	30 min
Epreuves sportives	6			½ journée
Epreuve spécifique d'aptitude au corps des officiers de l'air				
Test « SECPIL »	2 ⁽¹⁾ (noté sur 10)			1 journée
Test « vingtile pilotage »				
TOTAL ORAL	61⁽²⁾ (PN) / 59 (PNN)			
TOTAL ADMISSION	126 (PN) / 124 (PNN)			
1)	Le coefficient "2" affecté à cette épreuve est destiné à ramener la note sur 20 points.			
2)	Le total des coefficients correspond à 61 pour des notes établies sur 20 points.			

Résultats : Pour chaque filière, le jury des concours propose au ministre de la défense les seuils d'admission. Les résultats sont publiés sur les sites Internet indiqués dans l'encadré.

BONIFICATION : aucune bonification n'est accordée.

ADMISSION : la procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41. L'entrée à l'Ecole de l'air est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'école, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 9/11/2004 modifié par l'arrêté du 10/07/2006 et après signature de leur acte d'engagement.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008 (arrêté du 4 septembre 2007 publié au JORF du 20 septembre 2007)

ECOLE DE L'AIR - base aérienne 701 - 13661 SALON AIR Tél. : 04 90 17 80 46 – dec.bfo.eoaa@inet.air.defense.gouv.fr	PLACES OFFERTES		
	MP	PC	PSI
Corps des officiers de l'air	21	16	24
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3	2	3
Corps des officiers des bases de l'air	2	1	2

23 - ECOLE NAVALE (MP, PC, PSI)

L'école navale forme les officiers de carrière de la marine nationale. Le métier proposé est exaltant et sous-entend, au-delà des responsabilités communes aux ingénieurs, une forte motivation initiale pour les métiers de la défense et de la mer. Des conditions d'aptitude médicale particulières sont exigées pour être autorisé à passer le concours.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4.).

Conditions spécifiques d'inscription : Les concours sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : Etre âgé de moins de 22 ans au 1er janvier de l'année du concours ; être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale ; satisfaire aux conditions d'aptitude médicale exigées ; les candidats ont le droit de présenter plus de trois fois le concours s'ils réunissent les conditions d'âge.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger sur le site [scei] les documents médicaux spécifiques demandés par l'école et les adresser dûment complétés, en recommandé avec accusé de réception, après visite auprès d'un médecin militaire, avant le 21/03/2008 à l'adresse suivante : Direction du personnel militaire de la marine - Service d'information sur les carrières de la Marine - section recrutement « officiers » - 15, rue de Laborde - BP 25 - 00325 ARMEES.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Trois concours sont organisés chacun avec quota de places. Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC et PSI (voir pages 8 à 10). A ces épreuves s'ajoute une épreuve spécifique de français (Synthèse), dont les rapports des années précédentes sont consultables sur le site [scei]. Cette épreuve consiste à effectuer la synthèse de divers documents relatifs à un même sujet de portée générale. Depuis le concours 2007, l'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les 7 langues admises aux concours communs polytechniques (voir page 1).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://www.marinerecrite.gouv.fr>.

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués par le service d'information sur les carrières de la marine section recrutement « officiers » .

Epreuves : Les épreuves orales et sportives se déroulent à Paris.

EPREUVES	COEFFICIENT		
	MP	PC	PSI
Mathématiques 1	14	14	14
Mathématiques 2	10	-	-
Physique 1	14	14	14
Physique 2	-	10	-
STI	-	-	10
TIPE - Epreuve commune	9	9	9
Langue vivante	10	10	10
Epreuves sportives	8	8	8
TOTAL EPREUVES ORALES ET SPORTIVES	65	65	65
TOTAL ADMISSION	130	130	130

Un candidat ayant choisi l'allemand à l'écrit devra obligatoirement subir l'épreuve d'allemand à l'oral ; pour les autres langues vivantes choisies à l'écrit, les candidats devront obligatoirement subir l'épreuve d'anglais à l'oral.

Les épreuves sportives sont obligatoires. L'organisation de ces épreuves sera précisée dans la circulaire téléchargeable par Internet : <http://www.marinerecrite.gouv.fr>. Toute note inférieure ou égale à 2/20 à l'une des épreuves orales ou une note inférieure ou égale à 3/20 à la moyenne des épreuves sportives, entraîne l'élimination.

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont publiés sur Internet : <http://www.marinerecrite.gouv.fr>.

► **BONIFICATION** : Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41. L'admission ne devient définitive qu'après vérification de l'aptitude médicale (physique et psychologique) et signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES (à titre indicatif)
Ecole Navale 29240 BREST ARMEES - Tél. : 02 98 23 30 00	70 (27 MP, 18 PC et 25 PSI) Arrêté annuel à paraître au J.O. en décembre 2007

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES : Internet : <http://www.marinerecrite.gouv.fr>

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Direction du personnel militaire de la marine - Service d'information sur les carrières de la Marine - section recrutement « officiers » - 15, rue de Laborde - BP 25 - 00325 ARMEES. Tél. : 01 53 42 87 36. Email : en@recrutement.marine.defense.gouv.fr.

24 - ESM DE SAINT-CYR - CONCOURS SCIENCES (MP, PC, PSI)

L'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école militaire qui forme des officiers. Elle est située à l'ouest de Rennes. Le statut des élèves est celui d'Officiers de carrière de l'armée de terre. L'école délivre un diplôme d'ingénieur.

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4.).

Conditions spécifiques d'inscription : Etre de nationalité française - Etre âgé de moins de 22 ans au 1er janvier de l'année du concours – Etre en règle avec le code du service national - Etre titulaire du baccalauréat - Satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre.

Pièces spécifiques : les candidats devront télécharger sur le site [scei] les 3 certificats médicaux et les faire compléter par un médecin militaire. SEUL le certificat médico-administratif d'aptitude initiale 620-4*/12 doit être adressé, accompagné de 6 timbres postaux au tarif en vigueur, avant le 21/03/2008 à l'adresse suivante : Commandement de la formation de l'armée de terre - Bureau concours - BP 120 - 00466 ARMEES.

Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys, etc... sont disponibles sur le site du CoFAT : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>.

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : Les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, PC, PSI (voir pages 8 à 10).

Le concours « Sciences » est ouvert aux trois options, mais il n'y a pas de places attribuées par option.

Résultats : Les résultats sont arrêtés par le général commandant de la formation de l'armée de terre sur proposition du président du jury des concours d'admission à L'ESM de Saint-Cyr. Ils sont consultables sur Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, notifiés par courrier et publiés au Journal Officiel de la République Française.

► EPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Convocation : Les candidats admissibles sont convoqués, par Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, aux épreuves orales et sportives par le Bureau concours du CoFAT dans un centre d'examen en région parisienne.

EPREUVES	COEFFICIENT			DUREE
	MP	PC	PSI	
Mathématiques 1 (épreuves spécifiques)	10	8	12	25 min
Mathématiques 2	8	-	-	25 min
Physique 1 (épreuves spécifiques)	10	8	10	25 min
Physique 2	-	8	-	25 min
Chimie	-	4	-	25 min
Sciences et Techniques Industrielles (S.T.I.)	-	-	6	25 min
Français	4	4	4	25 min
Langue vivante anglais obligatoire, sauf à titre transitoire pour les candidats ayant échoué en 2007 qui peuvent présenter, en 2008 uniquement, une autre langue que l'anglais.	6	6	6	25 min
TIPE – Epreuve spécifique	6	6	6	25 min
Epreuves sportives *	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL	54	54	54	
Epreuve orale facultative de 2 ^{ème} langue (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, espagnol, italien, arabe moderne, russe, grec ancien, latin. A titre transitoire, les candidats non anglicistes 1 ^{ère} langue qui présentent le concours pour la 2 ^{ème} année consécutive ont, en 2008 uniquement, la possibilité de choisir l'anglais en 2 ^{ème} langue vivante.	4	4	4	25 min
TOTAL ADMISSION	100	100	100	

* Epreuves sportives (natation : 50 m, vitesse : 50 m, grimper de corde : 1 fois 5 m [bras et jambes], course : 3000 m)

Résultats : Le Ministre de la défense (Chef d'état-major de l'armée de terre), sur proposition du président du jury des concours d'admission à L'ESM de Saint-Cyr, fixe la barre d'admission. Les résultats, disponibles sur Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>, seront notifiés par courrier et publiés au Journal Officiel de la République Française.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION : La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41. L'admission à L'ESM de Saint-Cyr ne devient définitive qu'après vérification de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr 56381 GUER CEDEX	A titre indicatif, 75 places en 2007 Arrêté annuel à paraître au J.O. en janvier 2008

ORGANISME CHARGE DU CONCOURS : Commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) - Bureau concours. Adresse postale : CoFAT - Bureau concours - BP 120 - 00466 ARMEES. Adresse physique : Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 94300 VINCENNES (métré ligne 1). Téléphone : 01 41 93 34 28 ou 34 27 - Fax : 01 41 93 34 41. E.mail : concours@cofat.terre.defense.gouv.fr

25 - ENSIETA - Elèves IETA (Militaire) (MP, PC, PSI, TSI)

Les concours IETA de l'ENSIETA recrutent les élèves ingénieurs des études et techniques d'armement. Les IETA sont des ingénieurs à statut d'officier spécialement préparés aux fonctions d'ingénieur d'études ou de recherche, d'ingénieur chargé d'essais ou de gestion de projets. Ils assurent une part très importante de l'encadrement des différents services de la délégation générale pour l'armement (DGA) et de certains services du Ministère de la défense, en particulier le service hydrographique de la marine. Les élèves IETA accomplissent, dès le début de leur scolarité, une année de formation d'officier dans les armées. Leur formation d'ingénieur comprend ensuite trois années d'études : une année de formation générale d'ingénieur commune à toutes les options et deux années de formation spécialisée. Bien que la connaissance de l'anglais ne soit pas exigée au concours, le diplôme de l'ENSIETA ne peut être délivré qu'aux élèves obtenant au moins 550 points au TOEFL (Test of English as a Foreign Language).

► INSCRIPTION

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques (voir pages 2 à 4).

Conditions spécifiques d'inscription : Les concours sont ouverts aux candidats de sexe masculin ou féminin réunissant les conditions suivantes : - être de nationalité française - jouir de ses droits civiques - être âgé de moins de trente ans au 1er janvier de l'année du concours - être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre reconnu équivalent par le Ministère de l'éducation nationale - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises. Les candidats libres peuvent faire acte de candidature à ces concours.

Pièces spécifiques : Outre les formalités d'inscription exigées des candidats aux concours communs polytechniques, les candidats devront télécharger sur le site [scei] la note relative au concours militaire d'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques d'armement à l'ENSIETA comprenant le certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4*/12). Les candidats devront retourner cet imprimé complété par un médecin militaire d'active officier de carrière avant le 21 mars 2008 à l'ENSIETA – secrétariat du concours militaire – 2, rue François Verny – 29806 Brest cedex 9 – Tél : 02.98.34.88.17 ou 02.98.34.87.01. L'attention des candidats est attirée sur le fait que, compte-tenu des délais d'attente, il leur est vivement conseillé de prendre dès maintenant rendez-vous pour une visite médicale auprès d'un service médical militaire dont les coordonnées pourront être obtenues dans une gendarmerie ou auprès d'un centre d'information et de recrutement de l'armée de terre (CIRAT) <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/cirat.do>. A cet effet, ils pourront se procurer l'imprimé médical (à renseigner par le médecin) sur le site de l'ENSIETA : <http://www.ensieta.fr>, lien <http://www.ensieta.fr/fr/campus/certificatmedical.pdf>, dans l'attente de l'ouverture du site d'inscription [scei].

Frais de dossier : néant.

► EPREUVES ECRITES

Convocation : voir page 6, paragraphe III-1.

Epreuves : voir pages 8 à 11.

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► EPREUVES ORALES

Convocation : Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

Epreuves : Les épreuves orales sont les mêmes, pour chacune des filières MP, PC, PSI, TSI que celles des concours communs polytechniques (voir pages 12 et 13).

Résultats : Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : <http://ccp.scei-concours.fr>.

► BONIFICATION

Aucune bonification n'est accordée.

► ADMISSION

La procédure d'intégration dans une école est indiquée dans cette notice, page 41.

L'admission ne devient définitive qu'après vérification complémentaire des aptitudes physiques à l'entrée dans l'école.

► NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN 2008

ECOLE	PLACES OFFERTES
ENSIETA de Brest 2 rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9 Tél : 02 98 34 88 17 Web : http://www.ensieta.fr	Arrêté annuel à paraître au Journal Officiel début 2008

(A titre indicatif, en 2007, le nombre total de places offertes a été de : MP : 14 - PC : 7 - PSI : 13 - TSI : 1).

VII - PROCEDURE COMMUNE D'ADMISSION DANS LES ECOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel

Seuls les candidats «classés» sont susceptibles d'être admis dans une école

- ▶ **L'admission dans une école est proposée en tenant compte :**
 - du rang du candidat dans chaque concours
 - du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
 - du nombre de places offertes au concours par chaque école.

- ▶ **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

7.1 - Liste de vœux / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

Entre le 1^{er} juillet et le 24 juillet 2008 minuit, sur Internet exclusivement, les candidats admissibles devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'admission à une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; aucun document ne leur sera adressé par le service des concours.

ATTENTION

Après le 24 juillet 2008 minuit,
les candidats ne pourront plus modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.
Les candidats renoncent à l'admission dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

7.2 - Proposition d'admission / sur Internet : <http://www.scei-concours.fr>

ou par téléphone (serveur vocal) : 0 892 692 692 (0,337 € la min)

- **La 1^{ère} proposition** d'admission dans une école pourra être consultée **le jeudi 31 juillet 2008 à 14h.**
Les candidats devront répondre à cette 1^{ère} proposition **entre le jeudi 31 juillet 14h et le samedi 2 août minuit.**

- **Les propositions suivantes** pourront être consultées tous les mercredis à 14h **entre le mercredi 27 août et le mercredi 10 septembre.**

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

▶ Dès lors qu'une proposition d'admission dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'admission dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

▶ Les candidats pourront, (sauf du mardi 12h au mercredi 14h) renoncer à une ou plusieurs écoles placées dans leur liste de vœux avant la proposition d'admission. **Ce choix sera alors irréversible.**

▶ **Toute absence de réponse dans les délais** à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.

/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera remise aux candidats pendant les oraux

[scei]

Procédure commune d'inscription et d'admission dans les écoles :

<http://www.scei-concours.fr>

serveur vocal : 0 892 692 692 (0,337 € la min)

❖ **Concours d'admission aux écoles recrutant en banque d'épreuves :**

ECOLES CIVILES :

EEIGM Nancy / PC-PSI

EISTI Cergy - Pau / MP-PC-PSI

ENGEES Strasbourg / MP-PC-PSI

ENS Cachan / Groupe TSI

ENSAI Rennes / MP

ENSAIT Roubaix / TSI

ENSCI Limoges / MP-PC-PSI

Grenoble INP - Génie Industriel / MP-PC-PSI

ENSGSI Nancy / MP-PC-PSI-TSI

ENSISA Mulhouse / MP-PC-PSI-TSI

ENSTIB Epinal / TSI

ENSTIM Albi, Alès, Douai, Nantes / TSI

ENTPE - Fonctionnaire Vaulx-en-Velin / TSI

EOST Strasbourg / MP-PC-PSI

ESIGELEC Rouen / TSI

ESTIA Bidart / TSI

ESTP Paris / TSI

ISEP Paris / TSI

ISMEA (ENSM-SE) Gardanne / TSI

RESEAU POLYTECH / TSI

3iL Limoges / TSI

ECOLES MILITAIRES :

Ecole de l'Air Salon / MP-PC-PSI

Ecole Navale Brest / MP-PC-PSI

Ecole Spéciale Militaire ST CYR Guer / MP-PC-PSI

ENSIETA Militaire Brest / MP-PC-PSI-TSI

SERVICE DES CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

BP 44410

31405 TOULOUSE CEDEX 4

TELEPHONE : 05 62 47 33 43

<http://ccp.scei-concours.fr>

serveur vocal : 0 892 692 692 (0,337 € la min)